



L'Autorité du pont Windsor-Détroit

Rapport financier trimestriel pour l'exercice terminé le
30 juin 2020

Non audité





MANDAT

L'Autorité du pont Windsor-Detroit (APWD), constituée le 9 octobre 2012 par voie de lettres patentes en vertu de la, est une société d'État mère non mandataire inscrite à la partie I de l'annexe III, responsable des obligations dévolues à l'Autorité du passage en tant que signataire de l'Accord sur le passage entre le Canada et le Michigan. Son mandat consiste à construire et à exploiter le pont international Gordie-Howe (anciennement le Nouveau passage commercial international et le Passage international de la rivière Detroit), seule ou dans le cadre d'une ou de plusieurs ententes de partenariat public-privé (PPP) avec un ou plusieurs concessionnaires du secteur privé dans le cadre d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, comme le prévoit l'Accord sur le passage.

En juin 2012, le gouvernement du Canada et l'État du Michigan ont établi le cadre de gouvernance pour l'APWD, et ils ont précisé les rôles et les responsabilités des principales parties intervenant dans le projet du pont international Gordie-Howe. L'Accord sur le passage, conclu entre le Canada, l'APWD et le Michigan (l'État du Michigan, le département des Transports du Michigan et le Michigan Strategic Fund), dispose que le Canada financera l'ensemble du projet.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet du pont international Gordie-Howe. L'Autorité internationale veille aussi à ce que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé. En vertu de l'Accord sur le passage, l'APWD doit financer les activités de l'Autorité internationale.

APERÇU DU PROJET DU PONT INTERNATIONAL GORDIE-HOWE

Le passage commercial Windsor-Detroit est le passage frontalier le plus achalandé entre le Canada et les États-Unis. Le projet du pont international Gordie-Howe permettra de réduire les contraintes actuelles en matière de capacité de mouvements frontaliers et de répondre aux besoins actuels et à venir en matière de déplacement, en fournissant la capacité exigée et la duplication du réseau (par exemple, la capacité d'absorption des débordements et le choix de passage) dans la région Windsor-Detroit, ainsi que la souplesse permettant de diriger la circulation afin d'accroître la capacité de traitement à la frontière. Ce projet comprend quatre éléments principaux :

- Pont – pont à haubans de six voies d'une portée de 850 mètres au-dessus de la rivière Detroit.
- Point d'entrée canadien – terrain de 53 hectares qui accueillera les douanes (passagers, activités commerciales et animaux), les installations de traitement à la frontière, les postes de péage et les installations d'entretien.
- Point d'entrée américain – terrain de 68 hectares ayant une envergure semblable à celle du point d'entrée canadien, sans les postes de péage.
- Échangeur de l'autoroute inter-États 75 (I-75) du Michigan – cet élément comprend les principaux passages supérieurs et bretelles de raccordement au point d'entrée américain et des améliorations connexes aux routes locales.



La réalisation du projet est assurée par un partenariat public-privé (PPP), selon le modèle d'exécution de type conception-construction-financement-exploitation-entretien (CCFEE). Le partenaire privé de l'APWD est Bridging North America (BNA), un consortium composé des organisations suivantes :

- ACS Infrastructure Canada Inc. (ACSIC), une filiale canadienne du groupe ACS.
- Fluor Canada Ltd., filiale de Fluor Corporation et
- Aecon Group Inc.

OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR 2020-2021

L'Autorité du pont Windsor-Detroit (APWD) poursuit ses objectifs et ses activités qui ont été établis au cours de l'année fiscale 2019-2020. Vous trouverez ci-dessous ces objectifs, les activités et les résultats attendus pour le premier trimestre 2020-2021, ainsi qu'un résumé des progrès réalisés :

1. L'exécution des plans de supervision, la vérification de la satisfaction des obligations associées à l'accord du projet.

Les plans de supervision sont mis en œuvre et font l'objet d'un rapport mensuel.

2. la conception et la construction du projet du pont international Gordie-Howe;

Les travaux de conception et de construction des quatre composantes du projet progressent. Par exemple, les travaux du côté canadien de la composante du pont comprenaient l'achèvement de la plupart des puits forés sur le site de la tour canadienne.

3. La préparation du site (l'acquisition des biens immobiliers aux États-Unis, les travaux préliminaires et le déplacement des services publics au Canada et au Michigan);

Les activités liées à l'acquisition des biens immobiliers aux États-Unis, aux travaux préliminaires et au déplacement des services publics au Canada progressent. Notamment, les terrains liés aux travaux préliminaires ont été remis au partenaire du secteur privé du projet en juin 2020.

4. Le renforcement de la capacité organisationnelle et le développement organisationnel continu pendant la phase de conception-construction.

L'APWD a atteint avec succès ses objectifs en matière de personnel indiqués dans son plan d'entreprise 2019-2020 à la fin de l'été 2019. L'APWD a continué d'analyser ses besoins en ressources pour le reste de la période 2019-2020, afin de réduire davantage les risques liés au projet du pont international Gordie-Howe.

5. La mobilisation des parties intéressées et le positionnement externe pour l'exploitation.

L'APWD a accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de ses activités de communication et d'engagement des parties prenantes des deux côtés de la frontière. Si la COVID-19 a eu un impact sur les communications et les activités des parties prenantes, elles ont été maintenues en utilisant d'autres méthodes de livraison.



6. La planification de la transition de la construction à l'exploitation

L'APWD élaborera encore davantage les systèmes qui seront nécessaires lorsque le projet du pont international Gordie-Howe sera achevé en grande partie.

ANALYSE FINANCIÈRE

RÉSUMÉ

À la fin du premier trimestre de 2020-2021, les résultats d'exploitation nets de l'APWD affichent un surplus de 36,2 millions de dollars (2019-2020 : 106,8 millions de dollars). L'excédent est principalement lié au moment où sont affectés les crédits et où s'effectuent des dépenses liées aux immobilisations corporelles et à l'acquisition de propriétés aux États-Unis.

Par rapport aux résultats de fin d'exercice de 2020, la dette nette de l'APWD a crû de 556,1 millions de dollars à 622,4 millions de dollars, soit une variation de 66,3 millions de dollars. La valeur des actifs non financiers a augmenté de 98,3 millions de dollars pour s'établir à 1 787,0 millions de dollars (2019-2020 : 1 688,7 millions de dollars). Cette augmentation est due à la poursuite des activités de construction de BNA et à l'augmentation des coûts liés aux activités au Michigan.

ÉTAT DES RÉSULTATS

CRÉDITS

L'APWD a obtenu 85,8 millions de dollars en crédits pendant le premier trimestre de 2020-2021, par rapport à 133,5 millions de dollars l'année précédente. L'APWD a restitué 15 millions de dollars sur les crédits de l'année précédente (2019-20 : 0 dollars), qui représentait un excédent de trésorerie par rapport aux besoins. L'APWD a terminé le premier trimestre de 2020-2021 avec un excédent net de 36,2 millions de dollars, contre 106,8 millions de dollars. L'excédent est principalement lié au moment où sont affectés les crédits et où s'effectuent des dépenses liées aux immobilisations corporelles.

Les crédits ont été utilisés pour financer les activités de BNA, les activités du Michigan, les coûts de conception et d'ingénierie, et les opérations de l'APWD.

CHARGES

L'APWD a engagé 32,7 millions de dollars en charges directes pendant le premier trimestre de 2020-2021, par rapport à 28,2 millions de dollars l'année précédente. Comme le montre le tableau ci-joint, les dépenses sont plus élevées pour l'année en cours en raison de l'augmentation des coûts de l'échangeur I-75, de l'augmentation des coûts d'amortissement en raison de la location de propriétés supplémentaires et de l'achèvement des travaux routiers, et de l'augmentation des coûts des salaires et des avantages sociaux. La diminution des coûts au cours de la période est principalement liée au projet du Michigan, et à une diminution des honoraires professionnels.

Les coûts des services internes, comme le montre l'état des résultats, représentent les dépenses de financement du projet du Pont international Gordie-Howe: principalement les salaires et les avantages sociaux des employés qui ne participent pas directement au projet. L'APWD a engagé des dépenses de 2,6 millions de dollars pour les services internes durant le premier trimestre de 2020-2021, par rapport à 2,2 millions de dollars l'année précédente.



Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses en fonction du type.

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés	
	30 juin 2020	30 juin 2019
Coûts I-75	24 246	17 033
Salaires et avantages sociaux	3 559	2 659
Amortissement	1 917	796
Assurances	1 353	1 432
Services juridiques	1 239	1 514
Services professionnels	1 126	2 241
Améliorations aux routes locales	773	752
Loyer	250	191
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	235	300
Bureau et entretien	219	230
Terrains au Michigan	143	3 008
Impôt foncier	136	130
Réparations et entretien	26	2
Autres	10	40
Frais de déplacement	4	83
Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux	-	1
	35 236	30 412

Comme l'échangeur I-75 sera transféré à l'État du Michigan à l'achèvement du projet, les coûts y afférents sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts associés à l'échangeur I-75 concernent principalement les activités de la construction de BNA, les services publics, la démolition, les travaux environnementaux et les services professionnels liés à la conception et à l'ingénierie de l'échangeur de l'échangeur I-75. L'augmentation des coûts de l'échangeur I-75 est due à la montée en puissance des activités de construction de BNA.

Les coûts d'amortissement ont augmenté au cours de l'année en raison d'une augmentation importante des biens loués et de la mise en service du reste de la route d'accès au périmètre (RAP) sur le point d'entrée canadien.

Les coûts en salaires et en avantages sociaux ont augmenté dû à une hausse de la dotation pour assurer la phase de construction du projet.

Les coûts liés aux propriétés au Michigan concernent l'acquisition de propriétés au Michigan qui seront principalement utilisées pour l'échangeur I-75, ou qui sont nécessaires dans le cadre des améliorations connexes aux routes locales. La baisse des coûts des terrains au Michigan résulte principalement du processus d'acquisition des biens immobiliers en voie d'achèvement.

Les dépenses en services professionnels et services juridiques ont diminué principalement du fait de la diminution du recours à des services de consultation relativement aux travaux de planification et d'ingénierie du département des Transports du Michigan (MDOT) et à d'autres travaux de consultation à l'appui du projet.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers de 152,8 millions de dollars (au 31 mars 2020 : 219,5 millions de dollars) comprenaient 126,2 millions de dollars en liquidités et 26,6 millions de dollars en sommes à recevoir et en dépôts (respectivement, au 31 mars 2020 : 174,2 millions de dollars et 45,3 millions de dollars), compensés par un passif de 775,2 millions de dollars (au 31 mars 2020 : 775,7 millions de dollars).

Au 30 juin 2020, le solde de l'encaisse affectée de l'APWD s'élevait à 110,0 millions dans un compte de garantie bloqué (au 31 mars 2020 : 132,9 millions de dollars). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de biens immobiliers aux États-Unis et d'autres activités au Michigan entreprises par le MDoT. L'APWD est tenue de financer les activités menées au Michigan par le MDoT au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

Au 30 juin 2020 et au 31 mars 2020, les sommes à recevoir concernaient principalement la taxe de vente harmonisée (TVH) recouvrable. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles. L'APWD a récupéré 32,6 millions de dollars de TVH pendant l'exercice en cours.

PASSIF

Au 30 juin 2020, le passif de l'APWD s'élevait à 775,2 millions de dollars (au 31 mars 2020 : 775,7 millions de dollars). Les passifs se composent principalement de la contribution de 15 % de BNA au projet, des comptes créditeurs et des charges à payer pour les fournisseurs de l'APWD, des retenues de garantie et d'un passif pour l'assainissement de l'environnement.

Les comptes créditeurs et les charges à payer s'élevant à 62,2 millions de dollars (31 mars 2020 : 79,3 millions de dollars) comprennent principalement les sommes pour les activités de BNA, l'ingénieur du propriétaire, les activités au Michigan, le déplacement des services publics et les services professionnels.

Le passif environnemental de 9,1 millions de dollars reste inchangé par rapport au 31 mars 2020, car aucun travail d'assainissement n'a été effectué au cours du trimestre.

ACTIFS NON FINANCIERS

L'APWD détenait des immobilisations d'une valeur de 1 683,3 millions de dollars à la fin du premier trimestre de 2020-2021, par rapport à 1 590,6 millions de dollars à la fin de l'année précédente. Ces immobilisations comprennent principalement les coûts engagés pour le projet du pont international Gordie-Howe (construction en cours), les terrains loués au Canada et au Michigan et la route d'accès périphérique (RAP).

Aucun bien immobilier n'a été transféré des charges payées d'avance aux immobilisations corporelles pour les biens détenus en vertu d'un bail-cadre avec l'État du Michigan au cours du trimestre (2020 : 90,3 millions de dollars).

Au cours de l'année, le reste de la RAP a été achevé et remis à BNA pour être mis en service. Le tableau des immobilisations corporelles affiche cet achèvement comme un transfert de Construction en cours à



Routes. Dans le cadre de l'accord avec la Ville de Windsor, l'APWD mettra la route d'accès périphérique à la disposition de la Ville au moment du quasi-achèvement du projet. Au quasi-achèvement du projet, cet actif sera totalement amorti.

Les coûts de la construction en cours s'élevant à 1 424,9 millions de dollars au 30 juin 2020 (31 mars 2020 : 1 352,8 millions de dollars) comprennent les coûts de la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. Le projet en étant encore à ses débuts, cela comprend la plupart des coûts capitalisés liés aux coûts de démarrage de BNA, aux coûts de conception, d'approvisionnement et de début de construction, aux travaux préliminaires, au déplacement des services publics, aux services professionnels et à l'assainissement environnemental.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses liées à la construction:

(en milliers de dollars)

	30 juin 2020	31 mars 2020
Pont	590 115	544 041
Point d'entrée canadien	428 755	423 862
Point d'entrée américain	405 987	384 853
	1 424 857	1 352 756

Les charges payées d'avance de 103,7 millions de dollars (31 mars 2020 : 98,1 millions de dollars) concernaient principalement les coûts liés à l'acquisition de propriétés au Michigan d'un montant de 88,1 millions de dollars au 30 juin 2020 (31 mars 2020 : 81,3 millions de dollars) et 15,4 millions de dollars d'assurance payée à l'avance au 30 juin 2020 (31 mars 2020 : 16,6 millions de dollars).



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'APWD POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2020-2021

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour préparer des états financiers trimestriels ne présentant aucune anomalie importante. La direction est également chargée de s'assurer que tous les autres renseignements contenus dans le rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec ceux des états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société, à cette date et pour les périodes indiquées dans les états financiers trimestriels.

Bryce Phillips
Premier dirigeant

Mike St. Amant, FCPA, FCA
Dirigeant principal des Finances et de l'Administration

Windsor, Canada
21 août 2020



Autorité du pont Windsor-Détroit
État de la situation financière
au 30 juin 2020
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 juin 2020	31 mars 2020
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	16 178	41 324
Trésorerie affectée (note 3)	110 025	132 885
Sommes à recevoir	26 451	45 172
Dépôts	159	159
Total des actifs financiers	152 813	219 540
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	62 193	79 255
Avantages sociaux accumulés	1 260	1 009
Provision environnementale (note 4)	9 088	9 088
Retenues de garanties (note 5)	96 670	85 183
Montant dû au partenaire privé (note 6)	605 957	601 146
Total des passifs	775 168	775 681
Dettes nettes	622 355	556 141
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	1 683 292	1 590 564
Charges payées d'avance (note 8)	103 685	98 087
Total des actifs non financiers	1 786 977	1 688 651
Excédent accumulé	1 164 622	1 132 510
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	1 167 287	1 131 041
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(2 665)	1 469
	1 164 622	1 132 510

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des résultats
pour les trois mois terminés le 30 juin 2020
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	12 mois terminés 31 mars 2021 Budget	Trois mois terminés 30 juin 2020 Réel	30 juin 2019 Réel
PRODUITS			
Recettes tirées des opérations	-	65	-
Produit des réclamations d'assurance	-	-	1 500
Intérêt	-	195	1 621
Gain de change	-	371	595
Total des produits	-	631	3 716
CHARGES (note 10)			
Projet du Pont international Gordie-Howe	177 923	32 670	28 188
Services internes	14 709	2 566	2 223
Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux	-	-	1
Total des charges	192 632	35 236	30 412
Déficit avant financement gouvernemental	(192 632)	(34 605)	(26 696)
Paiements de transfert – Crédits	778 634	85 800	133 499
Remboursement de crédits parlementaires (note 11)	-	(14 950)	-
Paiements de transfert – Recouvrements	-	-	1
	778 634	70 850	133 500
Excédent lié aux activités	586 002	36 245	106 804
Excédent d'exploitation accumulé, au début de l'exercice	694 459	1 131 042	671 044
Excédent d'exploitation accumulé, a la fin de l'exercice	1 280 461	1 167 287	777 848

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des gains et pertes de réévaluation
pour les trois mois terminés le 30 juin 2020
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	Trois mois terminés	
	30 juin 2020	30 juin 2019
Gains de réévaluation cumulés, au début de l'exercice	1 469	343
Pertes non réalisées attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	(3 763)	(2 946)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	(371)	(595)
Pertes de réévaluation nettes pour l'exercice	(4 134)	(3 541)
Pertes de réévaluation accumulées à la fin de l'exercice	(2 665)	(3 198)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)
pour les trois mois terminés le 30 juin 2020
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	12 mois terminés	Trois mois terminés	
	31 mars 2021	30 juin 2020	30 juin 2019
	Budget	Réel	Réel
Excédent lié aux activités	586 002	36 245	106 804
Acquisition d'immobilisations corporelles	(722 099)	(94 645)	(990 209)
Amortissement des immobilisations corporelles	127	1 917	796
	(135 970)	(56 483)	(882 609)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation nette des charges payées d'avance	3 620	(5 598)	(8 606)
Transfert des charges payées d'avance aux immobilisations	-	-	54 832
	3 620	(5 598)	46 226
Pertes de réévaluation nettes pour l'exercice	-	(4 134)	(3 541)
Variation de la dette nette	(132 350)	(66 215)	(839 924)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	(622 451)	(556 140)	360 174
Dette nette à la fin de l'exercice	(754 801)	(622 355)	(479 750)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des flux de trésorerie
pour les trois mois terminés le 30 juin 2020
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	Trois mois terminés	
	30 juin 2020	30 juin 2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	85 800	133 500
Intérêts reçus	342	1 615
Remboursements de TVH	32 558	30 622
Autres rentrées de fonds	252	1 743
Fonds payés aux fournisseurs	(53 475)	(174 387)
Remboursement de crédits parlementaires	(14 950)	-
Fonds versés aux employés et en leur nom	(3 259)	(2 396)
Paielements de transfert à l'Autorité internationale	(235)	(300)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	47 033	(9 603)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(89 772)	(3 153)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(89 772)	(3 153)
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	(5 267)	(3 749)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(48 006)	(16 505)
Trésorerie au début de l'exercice	174 209	240 366
Trésorerie à la fin de l'exercice	126 203	223 861
La trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	16 178	46 069
Trésorerie affectée	110 025	177 792
	126 203	223 861

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



REMARQUES SÉLECTIONNÉES SUR LES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS NON VÉRIFIÉS

1. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 en vertu du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LFP). Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie-Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Detroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Le gouvernement du Canada nomme deux membres, l'APWD en nomme un, et l'État du Michigan, trois. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour exercer ses activités et devra obtenir du financement de ce gouvernement pour financer en partie la construction du passage international. Une fois que le pont aura été construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les activités d'exploitation du pont jusqu'à ce que celles-ci génèrent un surplus.

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé (accord de projet) avec Bridging North America (BNA) pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'accord de projet porte précisément sur les responsabilités de BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien des installations, ainsi



que la conception, la construction et le financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée américain. L'accord de projet expirera en 2054. BNA est responsable du financement des installations et de l'échangeur I-75 pour un montant égal à 15 % des coûts de conception et de construction. BNA a versé ses fonds dans le projet avant que l'APWD y verse les siens. Les contributions de BNA seront remboursées au moyen de paiements en capital.

Aucun changement n'a été apporté aux modalités de l'accord de projet depuis son entrée en vigueur.

En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière, comme suit :

- (a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017.
 - ii. Pour tout employé embauché le 1 janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes en vertu du Régime de retraite de la fonction publique.
- (b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe (a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWD a reçu une directive (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur l'administration financière* lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en pratique de la directive dans le prochain plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 21 août 2020.

2. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

a. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

L'accord du projet prévoit que la propriété du terrain et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie de droits d'utilisation et d'accès au site pour exécuter les travaux du projet. BNA assume également le risque de performance lié à la portée des



travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément aux modalités de l'accord du projet, l'APWD est tenue de verser différents paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements d'œuvres d'art publiques, des paiements d'avantages communautaires, des paiements d'équipement d'imagerie à grande échelle et d'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à l'APWD en fonction des jalons atteints qui sont certifiés par l'organisme de certification indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA relativement aux installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles à mesure que les installations sont construites. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements de remise en état qui sont considérés comme une amélioration. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de dépenses au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDOT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD ne sera plus liée de quelque façon que ce soit à l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019. Une retenue de 15 % est également comptabilisée à titre de passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, qui sera exigible lorsque les installations seront pratiquement achevées.

La comptabilité de l'infrastructure de l'accord du projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours fondée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec l'organisme de certification indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. La technique de mesure du progrès mesure le progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés en fonction de la liste des valeurs figurant dans l'accord du projet et sont vérifiés par l'organisme de certification indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès à partir de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifiable par l'organisme de certification indépendant.

C. RECETTES

L'APWD comptabilise ses recettes lorsque se produisent les transactions ou les événements générant les recettes. Normalement, les recettes sont comptabilisées lorsqu'une preuve convaincante d'une entente existe, que des services ou des biens ont été fournis, que le montant est fixe et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement garanti.



d. INTÉRÊT

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. PRODUIT DES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.

f. CONSTATATION DES CHARGES

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. PAIEMENTS DE TRANSFERT – CRÉDITS

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent une obligation.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des opérations à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée comme une somme à recevoir de la part du gouvernement du Canada.

h. PAIEMENTS DE TRANSFERT – RECOUVREMENTS

Le recouvrement des coûts par le gouvernement du Canada pour les services fournis par l'APWD est comptabilisé dans les états financiers à la valeur d'échange.

i. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

j. SOMMES À RECEVOIR

Les sommes à recevoir sont inscrites et comptabilisées au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les sommes à recevoir pour tenir compte de la perte de valeur. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer.

k. DÉPÔTS

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par des tierces parties en vertu des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

l. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes créditeurs inclus principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.



m. PROVISIONS ENVIRONNEMENTALES

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

n. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

Le montant dû aux partenaires privés se compose de l'obligation envers BNA pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction. L'obligation est évaluée au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, qui est représenté par le taux implicite du contrat. Les paiements en capital commencent au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien et expirent après 30 ans, ce qui comprend les versements de capital et d'intérêts.

o. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les propriétés louées sont comptabilisées lorsque les propriétés sont remises à l'APWD par le Michigan en vertu d'un contrat-cadre de location entre le Michigan et l'APWD. Les propriétés sont d'abord comptabilisées en charges payées d'avance et, au moment de la conclusion du contrat-cadre de location, les propriétés sont reclassées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Ordinateurs et matériel de bureau	de trois à dix ans
Routes	de 4 et 6 ans
Biens loués	de 92 à 94 ans
Améliorations locatives	de trois à cinq ans

Lorsque la condition d'une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation



corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les amortissements nets relatifs aux immobilisations corporelles sont consignés à titre de dépenses dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

p. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont constatées comme des dépenses lorsque les services connexes sont fournis.

Les paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet, lesquels seront loués à l'APWD, sont comptabilisés comme des charges payées d'avance. Les paiements effectués en vue d'acheter des terrains qui ne seront pas loués à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

Les paiements effectués pour les terrains au Michigan par l'intermédiaire du processus d'expropriation, lesquels seront loués à l'APWD, sont comptabilisés comme des charges payées d'avance – Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation. Les paiements effectués pour les propriétés qui ne seront pas louées à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

Lorsqu'une propriété est louée au Michigan, elle est reclassée dans les immobilisations corporelles (biens loués).

q. PASSIF ÉVENTUEL

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

r. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime d'avantages sociaux collectifs à ses employés et les dépenses connexes sont comptabilisées dans la période où elles ont été engagées.

s. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.



La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
Passif financier	Créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

t. CONVERSION DE DEVICES

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. L'actif et le passif monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l'état des résultats.

u. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la taxe sur les produits et services et de la TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

v. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

w. NORMES PUBLIÉES QUI SERONT ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

La norme suivante a été publiée par le CCSP :

SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Ce nouveau chapitre établit des normes qui précisent quand et comment comptabiliser une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

Ce chapitre a été publié par le CCSP en août 2018 et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. L'APWD a l'intention d'adopter cette norme lorsqu'elle deviendra applicable et évalue actuellement l'incidence de son adoption sur ses états financiers.



3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds d'un compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDOT) et le Michigan Strategic Fund (MSF) et aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

4. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou en accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; une estimation raisonnable de ce montant peut être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains fournis par le gouvernement du Canada à l'APWD aux fins d'utilisation dans le cadre du projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que les avantages économiques futurs soient cédés, enrayant la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Pour y remédier, il faudra excaver et réhabiliter le sol contaminé. Des études commandées par l'APWD estiment que le coût des activités d'assainissement pour les terres canadiennes est de 0 \$ (0 \$ pour le 31 mars 2020), et de 9 088 \$ pour les terres du Michigan, (9 088 \$ pour le 31 mars 2020) pour un total de 9 088 \$ (9 088 \$ pour le 31 mars 2020). La diminution du passif est principalement attribuable à l'enrayement de la contamination.

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière.

5. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin d'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paye les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

6. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (seuil de 574 803 millions de dollars), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs prévus, actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.



L'APWD s'acquittera de cette responsabilité au moyen de paiements de capital, qui débiteront au moment de la remise du point d'entrée canadien à l'APWD et expireront 30 ans après cette date. Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

Paiements en capital :	
2022 à 2024	11 683
2025	35 048
2026	35 048
2027 et années suivantes	969 672
Moins : Total des intérêts	(476 649)
Contribution du partenaire privé	574 803
Intérêts capitalisés à ce jour	25 235
Intérêts passés en charges à ce jour	5 919
Passif	605 957

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Biens loués	Total
Coût							
1 ^{er} avril 2019	851	337	858 220	64 886	7 571	58 345	990 210
Acquisitions	60	209	511 297	-	-	5 381	516 947
Paievements de transfert	-	-	(16 761)	-	16 761	-	-
Transferts des charges payées d'avance	-	-	-	-	-	90 319	90 319
31 mars 2020	911	546	1 352 756	64 886	24 332	154 045	1 597 476
1 ^{er} avril 2020	911	546	1 352 756	64 886	24 332	154 045	1 597 476
Acquisitions	-	79	93 799	-	-	767	94 645
Transferts	-	-	(21 698)	-	21 698	-	-
Transferts des charges payées d'avance	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2020	911	625	1 424 857	64 886	46 030	154 812	1 692 121
Amortissement cumulé							
1er avril 2019	529	318	-	-	675	308	1 830
Amortissement	110	18	-	-	3 757	1 197	5 082
31 mars 2020	639	336	-	-	4 432	1 505	6 912
1er avril 2020	639	336	-	-	4 432	1 505	6 912
Amortissement	14	21	-	-	1 468	414	1 917
30 juin 2020	653	357	-	-	5 900	1 919	8 829
Valeur comptable nette							
31 mars 2020	272	210	1 352 756	64 886	19 900	152 540	1 590 564
30 juin 2020	258	268	1 424 857	64 886	40 130	152 893	1 683 292

Au 30 juin 2020, l'APWD a comptabilisé 1 424 587 \$ (2020 : 1 352 756 \$) du projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris les intérêts capitalisés de 25 235 \$ (2020 : 21 338 \$). Les composantes du projet seront amorties sur leur durée de vie utile estimée une fois qu'ils seront mis en



service et commenceront à rendre service. Au 30 juin 2020, l'APWD a reconnu 25 162 \$ (2020 : 94 384 \$) liées aux coûts de l'échangeur I-75 et à l'amélioration des routes locales, y compris des intérêts de 914 \$ (2020 : 3 584 \$).

L'acquisition d'immobilisations corporelles susmentionnées comprend un montant de 4 873 \$ (2020 : 49 411 \$) pour des actifs et des retenues impayés au 30 juin 2020. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

Le 3 juillet 2018, l'APWD a signé un contrat-cadre de location avec le Michigan pour des propriétés en sa possession. Au cours de l'exercice, 0 \$ (2020 : 90 319 \$) de terrains au Michigan ont été transférés des charges payées d'avance (Note 8 – Acquisition de terrains au Michigan) aux immobilisations corporelles (biens loués).

8. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

(en milliers de dollars)

	30 juin 2020	31 mars 2020
Acquisitions de terrains au Michigan	72 777	65 933
Assurances payées d'avance	15 410	16 588
Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation	15 363	15 363
Autres	135	203
	103 685	98 087

L'acquisition de terrains au Michigan se rapporte aux paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet qui seront loués à l'APWD pendant la durée de vie du pont. Les paiements effectués pour l'acquisition de terrains qui ne seront pas loués à l'APWD, ont été comptabilisés en charges au titre de terrains au Michigan (note 10).

Lorsqu'il est impossible d'acquérir une propriété par des moyens volontaires, le MDoT acquerra la propriété par le processus d'expropriation. Les acquisitions de terrains au Michigan par expropriation correspondent aux sommes se rapportant aux propriétés dans le cadre du processus d'expropriation, qui seront louées à l'APWD par l'État du Michigan. Une fois que la Cour a attribué le titre de propriété au MDoT, le montant associé à la propriété en question est reclassé comme se rapportant aux acquisitions de terrains au Michigan.

Lorsque les terrains sont compris dans le contrat-cadre de location avec le Michigan, ils sont reclassés dans les immobilisations corporelles (biens loués).

9. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. La direction est d'avis que le règlement de questions de ce type n'entraînera aucun passif important pour l'APWD pour le trimestre terminé le 30 juin 2020.



10. CHARGES PAR TYPE (en milliers de dollars)

	Trois mois terminés	
	30 juin 2020	30 juin 2019
Coûts I-75	24 246	17 033
Salaires et avantages sociaux	3 559	2 659
Amortissement	1 917	796
Assurances	1 353	1 432
Services juridiques	1 239	1 514
Services professionnels	1 126	2 241
Améliorations aux routes locales	773	752
Loyer	250	191
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	235	300
Bureau et entretien	219	230
Terrains au Michigan	143	3 008
Impôt foncier	136	130
Réparations et entretien	26	2
Autres	10	40
Frais de déplacement	4	83
Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux	-	1
	35 236	30 412

11. REMBOURSEMENT DES CRÉDITS

Au cours de l'année, le gouvernement du Canada a demandé à ce que l'APWD rembourse 14 950 \$ en crédits (2019-2020 : 0 \$) qu'elle avait déjà reçus, mais non tirés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations. Ce remboursement a eu lieu au cours du premier trimestre de l'année.